



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-38274>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-38274**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de Libourne

**Correspondant :** M. et Commande Publique Service Commun Achat

**Adresse :** 42 Place Abel Surchamp, 33505 Libourne cedex

**Coordonnées :**

**Courriel :** [marchespublics@lacali.fr](mailto:marchespublics@lacali.fr)

**Adresse internet :** <https://www.libourne.fr/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Prestation traiteur pour le festival Fest?arts 2024 de la ville de Libourne

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Prestation traiteur pour le festival Fest?arts 2024 de la ville de Libourne

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

2 mois à compter de la notification du marché.

### Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

## **Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Prix des prestations : 30%
- Valeur technique : 70%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

Type de procédure : procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

Date limite de réception des offres : 10/05/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2024L13

**Renseignements complémentaires :** Durée et délais d'exécution La durée estimée du marché est de 2 mois. Les prestations débutent à la date de notification du présent marché. Elles s'achèvent au terme du festival Fest'arts soit le 10/08/2024 inclus. Critère d'attribution Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous : 1. Critère « Prix des prestations » pondéré à 30 sur 100 points. Il sera analysé à partir du montant total HT indiqué au DQE du candidat. Le candidat ayant présenté l'offre acceptable la moins disante se verra affecter d'une note maximale de 30 points. La notation pour les autres candidats s'établira selon la formule suivante :  $Note = 30 \text{ points} \times \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$  2. Critère « Valeur technique » pondéré à 70 sur 100 points. L'ensemble des sous-critères ci-après énoncés seront analysés au regard du mémoire technique du candidat. Sous-critère 2.1 : SC1 (30%) : Qualité de la proposition alimentaire : - plans alimentaires et propositions de menus variées et équilibrées, adaptées aux régimes alimentaires particuliers le cas

échéant (végétariens, végétaliens, sans gluten), - modalités d'approvisionnement du candidat, - nature, type et sigles de qualité des denrées utilisées (circuits courts, produits bio ou en agriculture raisonnée, produits labélisés, la qualité apportée au choix des produits et de saison, gamme et catégories pour les fruits et légumes), - préparation maison et sur place des entrées et plats principaux tel qu'exigé par l'acheteur. Sous-critère 2.2 : SC2 (20%) : Qualité de la méthodologie, des moyens et compétences de l'équipe mobilisée : - Bonne compréhension du besoin et des attentes de l'acheteur, - Relations avec l'acheteur et les autres intervenants du festival - L'équipe affectée au projet (composition, CV, formations internes et hygiène ...), - Les moyens mobilisés pour garantir la prise de commande, les livraisons, la sécurité alimentaire et l'hygiène, - L'adaptabilité et la réactivité de l'équipe. Sous-critère 2.3 : SC3 (20%) : Qualité des mesures mises en oeuvre en faveur du développement durable : - Emballages à faible impact environnemental (emballages recyclables, compostables pour les plateaux repas, réutilisables, issus de produits recyclés, etc.) tel qu'exigé par l'acheteur, - Mise en place du tri (tout venant, recyclable et bio-déchets), - capacité à limiter ses déchets alimentaires en réutilisant ou transformant (ex : les épluchures...), - capacité à limiter le gaspillage.

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=589237&orgAcronyme=a7m>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2024**